

TABLE RONDE NATIONALE SUR LE DROIT ADMINISTRATIF

**Maîtres chez nous :
Souveraineté juridictionnelle c. contrôle judiciaire**

ICAJ

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Pour les juges • Membres des tribunaux • Praticiens • Professeurs • Étudiants

Le samedi 25 mai 2019 • Hôtel Omni Mont-Royal, Montréal

Aperçu

David Ogilvy, l'un des pères de la publicité moderne, a dit : « Entourez-vous de gens plus compétents que vous, et laissez-les faire ». Il en va de même en matière de droit administratif, où les gouvernements et la magistrature reconnaissent qu'il est nécessaire d'avoir des tribunaux experts et spécialisés afin d'adapter la justice et de la rendre plus accessible. Il existe cependant des garde-fous pour sécuriser les parties qui estiment que les tribunaux vont trop loin, ainsi que les avocats et les spécialistes du droit des normes de contrôle. Quels sont les principes qui sous-tendent ces limites et quels mécanismes juridiques devrions-nous utiliser pour les faire respecter ? Devrions-nous utiliser la même approche pour toutes les décisions administratives, ou existe-t-il des motifs défendables permettant d'appliquer des normes différentes et des régimes de surveillance différents dans des contextes différents ?

Sujets abordés

- Révision judiciaire et contrôle judiciaire
- Les liens entre indépendance et déférence
- Comment aborder la question de la conduite des arbitres
- Premières Nations : Célébrer le succès de l'autonomie gouvernementale

Coprésidents

M^e Michael Gottheil

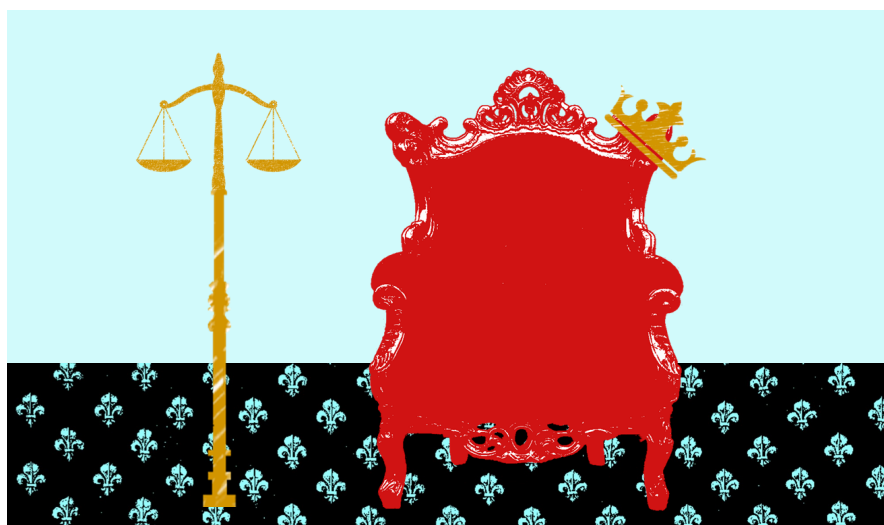
*Chef de la Commission et des
tribunaux, Commission des droits
de la personne de l'Alberta*

M^e Athanasios Hadjis

*Avocat-conseil principal
Service canadien d'appui aux
tribunaux administratifs*

L'honorable James O'Reilly

*Cour fédérale
Premier Vice-président de l'ICAJ*



La participation
à ce programme est
reconnue pour les avocates
et les avocats des provinces
où la formation continue
est obligatoire.